

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 04459

Numéro SIREN : 844 768 473

Nom ou dénomination : 2D-ASSIST

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2019 sous le numéro de dépôt 23673

2D-ASSIST



*Société par actions simplifiée au capital de 500 euros*

*Siège social : 9 rue du Stade - 78930 GUERVILLE*

*RCS 844 768 473 VERSAILLES*

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU**

**8 AOUT 2019**

*L'an deux mille dix neuf et le huit août à 10 heures*

*Les associés de la Société 2D-ASSIST, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.*

*L'assemblée est présidée par M. Didier DUQUENNE, Président.*

*Le Président constate que sont présents ou représentés :*

- *M. Jean-Luc DESOMBERG, représentant 2 actions en pleine propriété,*
- *M. Didier DUQUENNE représentant 98 actions en pleine propriété,*

*Soit au total, deux associés présents ou représentés, totalisant 100 actions, soit 100 voix, soit 100 % des droits de votes.*

*Assiste également à l'Assemblée :*

- *M. Michel DURPOIX, en qualité de futur associé,*
- *M. Vincent DURPOIX en qualité de futur associé.*

*Le Président déclare que, les conditions de quorum étant satisfaites, l'assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement prendre ses décisions à la majorité requise.*

*Les documents suivant sont déposés sur le bureau par le Président :*

- *la feuille de présence ;*
- *le rapport du Président ;*
- *le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.*

*Le Président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.*

*L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.*

*Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant*

- Cession de 78 actions propriétés de M. Didier DUQUENNE au profit de M. Michel DURPOIX, nouvel associé,*
- Cession de 20 actions propriétés de M. Didier DUQUENNE au profit de M. Vincent DURPOIX, nouvel associé,*
- Cession de 2 actions propriétés de M. Jean-Luc DESOMBERG au profit de M. Michel DURPOIX, nouvel associé,*
- Démission du Président,*
- Nomination d'un nouveau Président,*
- Transfert du siège social de la société,*
- Modification corrélative des statuts,*
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

*Le Président prend la parole pour exposer les motifs des différentes discussions soumises à l'ordre du jour, puis lecture est donnée du rapport du Président.*

*Le Président déclare alors la discussion ouverte*

*Il présente Mrs Michel et Vincent DURPOIX, qui deviennent nouveaux associés suite à la cession :*

- Cession de 78 actions propriétés de M. Didier DUQUENNE au profit de M. Michel DURPOIX, au prix de 390 euros,*
- Cession de 20 actions propriétés de M. Didier DUQUENNE au profit de M. Vincent DURPOIX, au prix de 100 euros,*
- Cession de 2 actions propriétés de M. Jean-Luc DESOMBERG au profit de M. Michel DURPOIX, au prix de 10 euros.*

*Aucun associé ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :*

### **PREMIERE RESOLUTION**

*L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constate l'entrée de M. Michel DURPOIX en qualité de nouvel associé de la société 2D-ASSIST, suite à la cession en date du 8 août 2019 de 2 actions numérotées de un à deux au prix de 10 euros, et suite à la cession en date du 8 août 2019 de 78 actions numérotées de vingt trois à cent au prix de 390 euros.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

*L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constate l'entrée de M. Vincent DURPOIX en qualité de nouvel associé de la société 2D-ASSIST, suite à la cession en date du 8 août 2019 de 20 actions numérotées de trois à vingt deux au prix de 100 euros.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## **TROISIEME RESOLUTION**

*L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme M. Michel DURPOIX, né le 14 janvier 1958 à Paris 15<sup>ème</sup>, et demeurant 23 rue Auguste GODARD à TAVERNY (95150), Président, en remplacement de M. Didier DUQUENNE, démissionnaire.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## **QUATRIEME RESOLUTION**

*L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de la Société du 9 rue du Stade – 78930 Guerville, au 38 rue de la Station – 95130 Franconville, et ce à compter de ce jour.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **CINQUIEME RESOLUTION**

*En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier :*

- *l'article 4 des statuts intitulé « Siège Social » de la manière suivante :*

*Le premier alinéa est remplacé par l'alinéa suivant :*

*« Le siège social est fixé au 38 rue de la Station - 95130 FRANCONVILLE ».*

*Le reste de l'article demeure inchangé.*

- *l'article 7 des statuts intitulé « Capital Social » de la manière suivante :*

*Le capital social est fixé à la somme de cinq cents (500) euros.*

*Il est divisé en cent (100) actions de cinq euros chacune, de même catégorie,*

numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- M. Michel DURPOIX, à concurrence de quatre vingts actions, numérotées de 1 à 2, et de 23 à 100, en rémunération de ses apports, ci 80 actions
- M. Vincent DURPOIX, à concurrence de vingt actions, numérotées de 3 à 22, en rémunération de ses apports, ci 20 actions,

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, ci 100 actions.

Les associés déclarent que ces actions sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés*

°\_°

Plus rien n'est à l'ordre du jour. Personne ne souhaite exprimer un quelconque commentaire sur le vote et personne ne demande la parole. La séance est donc levée à 11h."

Le Président :



Un associé :



**2D-ASSIST**

***Société par actions simplifiée au capital de 500 euros***

***Siège social : 38 rue de la Station - 95130 FRANCONVILLE***

***RCS 844 768 473***

***Liste des sièges sociaux antérieurs :***

***Création de la société :***

***Siège social : 9 rue du stade - 78930 Guerville jusqu'au 8 août 2019***

***Siège social actuel : 38 rue de la Station - 95130 FRANCONVILLE, à compter du 8 août 2019, 11 heures.***

Fait le 8 août 2019,

Le Président,

Michel DURPOIX

